



Rapport Annuel de Mise en œuvre du Programme de Développement Rural d'Île-de-France – Année 2020 Résumé pour les citoyens

Sur la période 2014-2020, la Région Île-de-France gère une enveloppe de 58 millions d'euros du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Au l'issue de l'année 2020, plus de 43 millions d'euros de FEADER avaient été attribués à des projets depuis le début du programme, soit environ 75% de la maquette, mobilisant un montant supérieur de crédits publics nationaux en contrepartie. Durant la même période, un montant total de 29,68 M€ de FEADER a été payé sur l'ensemble des projets déjà réalisés (soit 51% de l'enveloppe totale).

Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture (Priorité 2) et Promouvoir la transformation et la commercialisation des produits agricoles (Priorité 3 - Domaine prioritaire 3A) :

Les différents dispositifs permettant d'accompagner la modernisation et la diversification des exploitations ont fait l'objet d'un appel à projets chaque année entre 2015 et 2020, avec plusieurs dates de dépôt et de sélection chaque année. En 2020, le nouvel appel à projet s'est inscrit dans les priorités renouvelées en 2019.

Le soutien à l'installation en agriculture s'est également poursuivi, bénéficiant, pour la seule année 2020, à 39 nouveaux projets d'installation accompagnés.

Au 31/12/2020, 12,6 M€ de FEADER ont été payés pour ces priorités (dont 8,7M€ au titre du domaine prioritaire 2A sur la compétitivité des exploitations, 3,18M€ au titre du domaine prioritaire 2B sur l'installation en agriculture et 0,74 M€ au titre du domaine prioritaire 3A sur la transformation à la ferme). Plus de 1 650 projets ont d'ores et déjà été réalisés.

Les montants engagés sur ces dispositifs (dossiers retenus non encore réalisés) représentent, depuis 2014, 16,3M€ de FEADER et plus de 51 M€ de dépenses publiques.

A titre d'exemple, en 2020, ont été sélectionnés environ 160 dossiers d'équipements agricoles à objectif environnemental (notamment des matériels utilisés par les exploitations en agriculture biologique), et plus de 260 dossiers de modernisation ou de diversification agricole (modernisation de bâtiments d'élevage, création de nouveaux ateliers en diversification, par exemple l'élevage avicole, création d'ateliers de transformation à la ferme et d'espaces de vente...)

Restaurer, préserver et renforcer les éco-systèmes liés à l'agriculture et à la forêt (Priorité 4)

En 2020, les territoires de de projet agro-environnementaux (PAEC), ayant reçu un nouvel agrément en 2019, ont été reconduits. Les agriculteurs dont l'exploitation est située sur un



PAEC ont pu souscrire à des contrats permettant d'améliorer la protection de l'environnement dans les exploitations. Les territoires sélectionnés couvrent des zones à enjeux Eau et Biodiversité telles que définies dans le PDR. On dénombreait en 2020, 4 territoires à enjeu Eau, 6 territoires « multi-enjeux » Eau et Biodiversité et 9 territoires Biodiversité (dont Natura 2000).

Au 31 décembre 2020, le montant de FEADER prévisionnel alloué aux 1817 contrats souscrits, s'élevait à 12,75 M€, dont 313 contrats et 1,7 M€ pour la seule année 2020. Cela représente un montant total de dépenses publiques prévisionnel de 4,7 M€ pour la seule année 2020 et de plus de 28 M€ depuis le début de la programmation. Plus de 22 000 ha sont concernés par les contrats souscrits jusqu'en 2020 (données prévisionnelles, l'instruction de l'ensemble de ces contrats n'étant pas terminée).

Concernant la mesure 11 de soutien à l'agriculture biologique, activée depuis 2015, le montant prévisionnel alloué aux 467 contrats conversion et maintien souscrits en 2020 s'élève à 2M€ de FEADER et 9,5 M€ de dépenses publiques. Cumulé avec les contrats souscrits depuis 2015, cela représente un montant FEADER de 10,3 M€ et une dépense publique totale de 37 M€. Sur la seule mesure de conversion à l'agriculture biologique, plus de 26 000 ha ont été accompagnés entre 2015 et 2020.

Le PDR poursuit également l'accompagnement de l'animation des sites Natura 2000 et la réalisation de travaux d'entretien dans ces territoires.

Pour l'ensemble de cette priorité, près de 15 M€ de FEADER, et plus de 35 M€ de dépenses publiques totales (top up compris) ont été payés depuis le début du programme et jusqu'au 31/12/2020.

Soutien au secteur forestier (Priorité 5)

En 2020, de nouveaux projets de soutien aux entreprises de mobilisation du bois ou de soutien aux projets de desserte forestière ont également été soutenus. Les objectifs de réalisation fixés initialement, et revus à la hausse lors de la dernière révision du Programme de développement rural d'Île-de-France, sont atteints.

Au 31/12/2020, 1,1 M€ de FEADER ont été versés pour cette priorité, représentant 2,7 M€ de dépenses publiques totales.

Appui aux stratégies de territoire – LEADER (Priorité 6)

Pour rappel, 5 territoires de projets (Groupes d'Action Locale, ou GAL) ont été sélectionnés en juillet 2015 et une enveloppe de 6,2 M€ de FEADER a été répartie entre leurs plans d'action.

Au 31 décembre 2020, 160 projets LEADER ont déjà été retenus dans le cadre des comités de programmation des 5 territoires, pour un montant de plus de 3,4 M€ de FEADER et plus



de 5,7 M€ de dépenses publiques totales. Pour la seule année 2020, 45 projets ont été sélectionnés, représentant un financement de près d'un million d'euros de FEADER et 1,8 M€ de dépense publique totale.

Les paiements, débutés en 2018, ont progressé au cours de l'année 2019 et se sont encore considérablement accru en 2020. Au 31/12/2020, pour cette priorité a été payé un montant de FEADER de 0,99 M€ de FEADER, correspondant à 1,89 M€ de dépenses publiques totales.

Exemples de projets sélectionnés au cours de l'année 2020 : élargissement des débouchés laitiers offerts localement par l'acquisition d'une chambre froide par une entreprise de transformation laitière s'approvisionnant localement ; création de circuits de randonnées dans la Vallée de la Bièvre ; mise en place d'un signe officiel de reconnaissance pour le cresson de Fontaine essonnien ; développement de circuits courts pour l'approvisionnement des restaurants scolaires municipaux ; développement de l'activité de vinification d'une exploitation viticole afin de valoriser localement la production

Au titre de priorité transversale sur le transfert de connaissance et l'innovation (priorité 1), mise en œuvre par la mesure 16 - coopération, un montant de 90 789,42€ de FEADER a été payé, représentant 181 578,84 € de dépense publique (hors top up).

Enfin, au cours de l'année 2020, **le réseau rural régional** a poursuivi ses actions pour créer du lien entre les acteurs du développement rural en région. Il permet de faciliter le travail entre les acteurs sur certaines thématiques d'intérêt liées au FEADER et de mieux valoriser les réalisations dans le cadre du programme. <https://www.reseaurural.fr/region/ile-de-france>